

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 27 juillet 2018

VIGILANCE ORAGES – NIVEAU ORANGE

Météo France a placé le département du Cher en vigilance orages – niveau orange à compter de ce jour.

La dégradation débutera dans l'après-midi. L'épisode orageux sera ponctuellement fort avec des rafales de vent pouvant atteindre 100 km/h, de la grêle et des précipitations importantes.

La Préfecture du Cher vous recommande la plus grande prudence et vous conseille de suivre certaines recommandations simples de sécurité.

Consignes de sécurité et de prudence :

- ne pas s'abriter sous les arbres
- éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins
- apporter une vigilance particulière sur les installations de plein air de type chapiteaux, stands et autres structures provisoires

Consignes de sécurité routière :

- limiter la vitesse sur route et autoroute, en particulier pour les véhicules ou attelages sensibles aux effets du vent
- consulter les prévisions météorologiques et de circulation
- bien voir et être bien vu (pare-brise, éclairage)
- allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple

Pour toutes les informations sur les conditions climatiques : www.meteofrance.fr

Pour toutes informations sur le réseau routier départemental : www.inforoute18.fr ; www.cofiroute.fr ; www.bison-fute.gouv.fr.

Le Secrétaire Général
de la Préfecture

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher